

**Prévention : focus sur le référent sécurité  
(Attention, n'oubliez pas que c'est une obligation !)**

*Tout employeur doit impliquer au moins un salarié dans la démarche de prévention de l'entreprise. Sans dénomination fixe, on peut l'appeler « chargé de prévention » ou « référent sécurité... » Cette personne doit être un interlocuteur clé en matière de prévention des risques professionnels dans l'entreprise et assister le chef d'entreprise en intervenant auprès des autres salariés. Même si le référent sécurité ne dédouane pas l'employeur de sa responsabilité en matière de santé-sécurité, c'est l'occasion de s'appuyer sur les salariés pour les inciter à mieux prendre en compte les questions de santé et de sécurité au travail. Explications.*

Évaluation des risques, diffusion des consignes de sécurité, vérification du matériel, préconisations sur les équipements de protection à mettre en œuvre... les missions du référent sécurité peuvent être multiples.

**//C'EST QUOI UN REFERENT SECURITE ?**

Sa mission est d'assister le chef d'entreprise dans :

- l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du document unique
- la mise en place des actions de prévention
- la promotion de la santé et de la sécurité au travail auprès des autres salariés
- l'anticipation des risques et des mesures de prévention à mettre en place

**Bon à savoir :**

Le référent sécurité peut apporter son aide dans le choix des équipements de protection individuelle ou de matériels en fonctions de ces constats sur le terrain et de ses échanges avec les autres salariés.

Avant toute chose, il faut bien réfléchir au profil du salarié susceptible de remplir cette mission. Sans être un expert de santé/sécurité, il doit être suffisamment curieux pour aller chercher l'information.

Il y aussi quelques pré-requis :

- être à minima sensibiliser aux questions de santé-sécurité
- être capable de comprendre la démarche d'évaluation des risques
- être force de proposition pour animer et incarner ces questions dans l'entreprise.

Il doit aussi réunir des qualités humaines pour être capable d'échanger et de dialoguer avec le chef d'entreprise et l'ensemble des salariés.

**Bon à savoir :**

Pour information, votre référent sécurité peut demander une formation pour accroître ses connaissances et développer ses compétences en matière de santé/ sécurité.

## //A QUOI SERT LE REFERENT SECURITE ?

Au préalable, il convient de former ce salarié aux risques professionnels en général et aux risques spécifiques de l'entreprise.

Pour accomplir cette mission, le chef d'entreprise doit aussi lui accorder du temps dédié et lui donner accès aux documents qui traitent de la prévention des risques au sein de votre entreprise.

En outre, cette mission doit être clairement expliquée aux autres salariés de l'entreprise qui doivent en comprendre les enjeux. Avoir un salarié désigné sur les questions de santé /sécurité peut faciliter la compréhension et l'adhésion à la démarche.

Pour être efficace et aller plus loin dans la démarche de prévention, le référent sécurité doit être capable de porter des messages auprès de ses collègues et mettre en place des actions pour faire incarner la politique de prévention des risques de l'entreprise.

### **Bon à savoir :**

Une obligation pour toutes les entreprises : la législation ne prévoit aucune limite ou dérogation à l'étendue de l'obligation de désigner une personne compétente en santé-sécurité. Cette obligation s'applique donc à toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

### **Zoom sur le quart d'heure sécurité**

Le référent sécurité peut être la personne idéale pour être en charge des quarts d'heure sécurité dans votre entreprise.

Pour mémoire, l'objectif de ce moment est d'aller également au-delà d'une simple transmission de consignes et d'échanges. Pour bien sensibiliser les salariés, votre politique santé sécurité passe aussi et surtout par une communication efficace : transmission des informations, gestion des retours, traitement des problèmes santé sécurité identifiés. Ce format donne donc la possibilité de réunir dans un moment court les salariés afin de faciliter la compréhension des messages transmis.

L'OPPBTP propose une formation permettant d'acquérir les principes d'animation de la prévention sur les lieux de travail, d'impliquer le personnel et de favoriser la remontée d'informations. L'objectif est d'augmenter l'autonomie et la compétence de l'encadrement. Elle diminue le temps de préparation des réunions par la fourniture de fiches personnalisables et téléchargeables sur le site.

### **Pour en savoir plus :**

<https://www.preventionbtp.fr/Formation/Formation-professionnelle-continue/Communication-de-la-sante-securite/Animer-1-4-d-heure-securite>

## **[SOURCE]**

<https://www.preventionbtp.fr/ressources/focus/le-charge-de-prevention-referent-sur-les-questions-de-sante-et-de-securite-dans-l-entreprise>